

**APPAIRE N° 10. - Autorisation de passer un marché avec les Etablissements de PALMAS.**

**Le MAIRE** donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande l'autorisation de passer un marché avec les Etablissements de PALMAS pour fournitures diverses nécessaires au fonctionnement des services pour un montant de ..... **622.634 Frs**

Les crédits <sup>sont</sup> prévus au Budget Supplémentaire de 1967 aux Chapitres et Articles ci-après :

- 932/633 .....	1.685 Frs
- 932/609 .....	241.665 -
- 936/606 .....	337.349 -
- 967/608 .....	41.735 -

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
D<sup>r</sup> Denis le 18 Décembre 67  
P. le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé : J. Chuchard.

2°) **Le MAIRE.** - Mesdames et Messieurs, je vous demande l'autorisation de passer un marché avec les Etablissements de PALMAS pour fourniture de différents articles nécessaires au fonctionnement des services pour un montant de ..... **664.000 Frs**

Les crédits nécessaires au paiement du présent marché sont inscrits :

au Chap. 932 - Art. 633 .....	20.000.-
au Chap. 932 - Art. 609 .....	416.870.-
au Chap. 936 - Art. 609 .....	70.000.-
au Chap. 936 - Art. 633 .....	125.590.-
au Chap. 967 - Art. 608 .....	14.800.-
au Chap. 943 - Art. 608 .....	16.740.-

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
H. Neuis le 10 janvier 1968  
P. le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé : J. Chuchard

3°) **Autorisation de passer un marché avec les Etablissements I.A. RAVATE.**

**Le MAIRE.** - Mesdames et Messieurs, je vous demande l'autorisation de passer un marché avec les Etablissements I.A. RAVATE pour la fourniture de différents articles nécessaires au fonctionnement des services pour un montant de ..... **3.111.325 Frs**

Inscrite :

Les crédits nécessaires au paiement du présent marché sont

au Chap. 932 - Art. 608 .....	2.667.605.-
au Chap. 932 - Art. 633 .....	35.000.-
au Chap. 936 - Art. 609 .....	250.000.-
au Chap. 936 - Art. 608 .....	77.000.-
au Chap. 936 - Art. 635 .....	55.000.-
au Chap. 943 - Art. 608 .....	21.000.-
au Chap. 967 - Art. 608 .....	5.000.-

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
A. Denis le 10 janvier 1968  
Le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé: J. Cluchard

4°) Autorisation de passer un marché avec la Maison SAMAT pour  
fourniture de Gas-Oil pendant l'année 1967

Le Maire. - Mesdames et Messieurs, je vous demande l'autorisation de passer un marché avec la Maison SAMAT pour la fourniture de gas-oil nécessaire au fonctionnement des véhicules de la Commune, soit:

60.000 litres à 18 F.80 ..... 1.128.000.-

Les crédits nécessaires au paiement du présent marché sont inscrits au Chapitre 936 - Article 603.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
A. Denis le 10 janvier 1968  
Le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé: J. Cluchard

**5°) Autorisation de passer un marché avec la SOCIÉTÉ SHELL de MADAGASCAR pour l'achat d'essence pendant l'année 1967**

**LE MAIRE.** - Je vous demande, Mesdames, Messieurs, l'autorisation de passer un marché avec la Société SHELL de MADAGASCAR pour la livraison d'essence pendant l'année 1967, nécessaire au fonctionnement des véhicules de la Commune, soit:

75.000 litres à 32 F.70 ..... 2.482.500 Fra

Les crédits nécessaires au paiement au présent marché sont inscrits au Chapitre 936 - Article 903.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
A. Denis le 10 janvier 1967  
P. de Prefet  
Le Secrétaire Général  
Signé: J. Cluchart